



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Caisse Vaudoise adhère au Groupe Mutuel

La Caisse Vaudoise, assurance maladie appartenant à l'Etat et gérée par les Retraites populaires, adhère au Groupe Mutuel. Cette privatisation, décidée par le Conseil d'Etat, sera réalisée en maintenant l'identité de la Caisse ainsi que les postes de travail actuels aux conditions existantes et avec des perspectives de développement. Les assurés verront ainsi leurs primes stabilisées.

De nombreux assurés ont quitté La Caisse Vaudoise durant le courant 2000. L'effectif actuel ne lui permet plus de stabiliser ses primes. La Caisse vaudoise ne peut plus poursuivre son activité en solitaire ; pour trouver la masse critique souhaitable, elle adhèrera au Groupe Mutuel au 1er janvier prochain.

Depuis l'entrée en vigueur de la LAMal au 1er janvier 1996, les caisses-maladie sont appelées à se redimensionner en fonction du marché libre. En adhérant au Groupe Mutuel, La Caisse Vaudoise bénéficiera des atouts de l'un des principaux acteurs du marché de l'assurance-maladie en Suisse romande. Le Groupe Mutuel comprend 15 caisses-maladie et il a développé un système de gestion performant dans le domaine de l'assurance-maladie. Il possède un réseau de vente développé et dynamique. La Caisse Vaudoise intègre ainsi une structure reconnue par la branche et capable de s'adapter aux évolutions du marché de l'assurance-maladie.

L'Etat relève les conditions favorables dans lesquelles il a pu réaliser cette opération, en maintenant l'identité de La Caisse Vaudoise ainsi que les postes de travail actuels aux conditions existantes. Des emplois seront créés dans le canton et les métiers de l'assurance de l'ensemble des sociétés du Groupe seront concentrés, pour une grande partie de la Suisse, sur le site de Lausanne.

L'adhésion de La Caisse Vaudoise au Groupe Mutuel est au bénéfice des assurés dont les primes seront ainsi stabilisées. D'autre part, ces derniers ne subiront aucun changement administratif. L'ensemble du personnel de La Caisse Vaudoise poursuivra

son activité à Lausanne dans ses locaux actuels.

Pour l'Etat, cette décision correspond à une volonté politique de privatiser une tâche qui n'est pas spécifique aux attributions du secteur public.

Dans l'immédiat la composition du Conseil d'administration de La Caisse Vaudoise sera modifiée ; il comprendra quatre membres du Groupe Mutuel et trois membres issus de La Caisse Vaudoise et des Retraites Populaires. Le mandat de gestion de La Caisse Vaudoise jusqu'alors attribué aux Retraites Populaires est transféré au Groupe Mutuel. Dans le courant du premier semestre 2001, la loi sur La Caisse Vaudoise sera abrogée, la garantie de l'Etat supprimée et La Caisse Vaudoise transformée en fondation de droit privé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 décembre 2000

Charles-Louis RoCHAT, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, Tél : 021/316 50 01
Diane Correa-Hall, Responsable de la communication, Retraites Populaires, Tél : 021 / 348 21 39
André Grandjean, Groupe Mutuel, 027/720 32 00